

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 1ER FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° CA2024-05-CCAS

Convocation du 26 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES FINANCIERES
Objet : Subventions 2024 aux associations :
CCAS

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-et-un du mois de février le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, adjoint au maire chargé des Affaires sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme PERRIN ayant donné pouvoir à M. FOURRIER, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme GILLOT

Rapport présenté par : M. FOURRIER

Le rapporteur propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subvention ordinaire	Total
France ADOT 71	100.00 €	100.00 €
Foyer des jeunes travailleurs Montceau	300.00 €	300.00 €
Solidarité Services	200.00 €	200.00 €
Les restos du cœur	600.00 €	600.00 €
F.N.A.T.H	150.00 €	150.00 €
Les Papillons blancs d'entre Saône et Loire	250.00 €	250.00 €
Les Papillons blancs Bourgogne Sud	50.00 €	50.00 €
Valentin HAUY	100.00 €	100.00 €
Amicale pour le don du sang	50.00 €	50.00 €
Association amicale du parc JEAN BOUVERI	100.00 €	100.00 €
Secours Populaire	300.00 €	300.00 €
Réseau d'éducation sans frontières	500.00 €	500.00 €
Total	2 700.00 €	2 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer les subventions telles que proposées aux associations.
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires Sociales

Vice-Président du CCAS

Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,

Blandine GILLOT

Transmis à la Sous-Préfecture le 5 Février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 7 Février 2024